

## Charte de modération des Pages Facebook de la Ville de Langres et de la Communauté de Communes du Grand-Langres

Les pages Facebook de la Ville de Langres et de la Communauté de Communes du Grand-Langres à savoir :

« *Langres Grand-Langres, Centre aquatique Aqualangres, Les Espaces France Services du Grand-Langres, Centre Social M2K, Ecole municipale de Musique de Langres, Médiathèques de Langres, Conseil Citoyen de Langres, Langres.Culture* »

ont pour objectif de mettre en avant les actualités, les informations pratiques, les publications, les projets, les services proposés et les événements sur le territoire grand-langrois. Les pages Facebook sont des supports de communication dans le prolongement des sites Internet [www.langres.fr](http://www.langres.fr) et [www.grand-langres.fr](http://www.grand-langres.fr). Elles sont également des espaces d'échanges et de convivialité.

Tout le monde est invité à participer, à condition de respecter les règles élémentaires de courtoisie et de respect et l'ensemble des dispositions légales en vigueur. Pour que les échanges se déroulent dans un esprit serein, constructif et pertinent, dans le respect des personnes, une charte précisant les modalités d'utilisation et de modération et les interactions possibles sur ces pages a été rédigée.

### 1. Respect des lois

En interagissant avec les pages Facebook de la Ville de Langres et de la Communauté de Communes du Grand-Langres, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soient pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne portent pas atteinte aux droits des personnes.

Le service communication de la Ville de la Langres et de la Communauté de Communes du Grand-Langres assure l'administration et l'animation des Pages Facebook.

A ce titre, il veille à la qualité des échanges et se réserve la possibilité, selon le principe de modération à posteriori, de supprimer tous les commentaires ou publications qui seraient (liste non exhaustive) :

- Diffamatoires,
- Abusifs,
- Contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- Violents,
- Racistes ou antisémites,
- Une négation de crimes contre l'humanité,
- Une apologie de crimes de guerres,
- Injurieux ou grossiers,
- Obscènes, pornographiques ou relevant du harcèlement,
- Une attaque à caractère personnel à l'égard des élus ou des agents de la ville de Langres et de la Communauté de Communes du Grand-Langres,
- Une atteinte au respect de la vie privée,
- Une incitation au piratage informatique,
- Une utilisation à des fins commerciales.

L'utilisateur est seul responsable du contenu (textes, images, opinions, fichiers, etc.) qu'il met en ligne. Par conséquent, vérifiez la source des informations que vous postez afin d'éviter la désinformation et les rumeurs. La diffusion d'un commentaire sur Facebook s'apparente à une prise de parole publique. Chaque utilisateur peut à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook et aux autorités judiciaires.

## 2. Quelques bonnes pratiques

Afin de rendre cet espace d'expression le plus agréable et constructif pour tous, il est important de veiller au respect d'un certain nombre de règles de bonne conduite :

- Veillez à ce que les commentaires que vous publiez correspondent bien au sujet de discussion,
- Exprimez-vous dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre,
- Évitez de dupliquer les contenus que vous publiez, afin de ne pas « spammer » la page et ses utilisateurs,
- Citez vos sources et vérifiez les informations que vous relayez pour ne pas participer à la propagation de rumeurs,
- Exprimez-vous poliment. Les insultes, l'agressivité et la provocation sont bannis de cette page,
- Les internautes ne sont pas autorisés à poster leurs publications (personnelles et/ou commerciales) sur les pages de la ville de Langres et du Grand-Langres,
- Les pages Facebook de la ville de Langres et du Grand-Langres ne sont pas des lieux de débat politique. Les contenus politique, partisan, seront systématiquement supprimés. Durant les périodes électorales et préélectorales, l'utilisation directe et indirecte des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats est interdite. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique sera sans préavis supprimée.
- Vous êtes tenus de respecter la Ville de Langres et la Communauté de Communes du Grand-Langres, les collectivités sont ouvertes aux avis positifs et négatifs s'ils sont constructifs,
- Si vous avez des questions concernant un service, un évènement, ou autres nous vous invitons à faire un mail à [accueil@langres.fr](mailto:accueil@langres.fr) ou à composer le 03 25 87 77 77.

## 3. Modération

Dans le cas du non-respect des règles et des dispositions légales, le service communication se réserve le droit de modération (et suppression sans préavis) des commentaires. En devenant utilisateur vous reconnaissez la possibilité pour le modérateur de masquer ou supprimer tout commentaire qui rentrerait dans la liste des pratiques prohibées. Le modérateur peut également exclure temporairement ou définitivement l'utilisateur. La collectivité signalera aux autorités tout comportement illégal.

Par ailleurs, veuillez trouver les conditions générales du réseau social Facebook :

- <https://www.facebook.com/legal/terms>

Pour les critiques ou commentaires portant sur la modération et les questions d'ordre personnel, les utilisateurs sont invités à adresser un message privé sur [communication@grand-langres.fr](mailto:communication@grand-langres.fr)

L'administrateur des pages Facebook se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page et sur le site internet des deux collectivités.

## 4. Gestion des données

La collectivité ne conserve aucune donnée des utilisateurs de ses pages.

**L'utilisation des pages Facebook de la ville de Langres et du Grand-Langres emporte l'entière acceptation des termes de la présente charte.**